

Cession de 20% du capital de la BCP au profit des banques populaires régionales pour 5,3 MMDH

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 23-05-2011 23:37:00

L'Etat et le groupe Banque Populaire ont convenu, lundi à Rabat, de céder 20% du capital de la Banque Centrale Populaire (BCP) aux Banques Populaires régionales (BPR) pour 5,3 milliards de dirhams.

A l'issue de cette opération qui intervient conformément aux dispositions de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire, les BPR deviendront l'actionnaire de référence de la BCP avec près de 40% de son capital au moment où l'Etat et les BPR continueront à détenir ensemble la majorité du capital de la BCP.

Cette opération a pour objectif de renforcer la cohésion du Crédit populaire du Maroc (CPM), de le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux et de consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM.

Intervenant, lors d'un point de presse tenu à cette occasion, le ministre de l'Economie et des finances, Salaheddine Mezouar a indiqué que cette opération vise à renforcer le rôle des banques régionales et à accompagner et restructurer les établissements financiers du Royaume.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre des mesures à même de promouvoir le rôle des banques populaires régionales dans l'accompagnement du chantier de la régionalisation avancée, a-t-il souligné.

Le président du comité directeur du Crédit populaire, Mohamed Benchaaboun a, de son côté, affirmé que l'opération qui constitue "un tournant historique dans la vie du CPM", érige les banques populaires régionales en tant qu'actionnaire de référence de la BCP et permet au CPM de consolider son caractère mutualiste.

Elle consolidera aussi l'ancrage régional du groupe à travers l'existence de banques dédiées entièrement aux régions, permettra la décentralisation de la prise de décision au niveau des régions et renforcera l'implication du groupe dans le financement du tissu économique régional.

Cette opération se traduit par la cession par l'Etat de 20% du capital de la BCP qui sera réparti sur les 10 banques populaires régionales à hauteur de 2% chacune, a-t-il précisé.

Parallèlement et pour accompagner cette nouvelle configuration, a-t-il poursuivi, la banque centrale populaire compte procéder à une augmentation de son capital de 10% à travers la bourse et de 5% réservée au personnel.

La banque prévoit, dans une étape ultérieure, l'intégration dans son capital d'un institutionnel, national ou étranger, dans une fourchette comprise entre 5 et 15%, a-t-il ajouté.

Les BPR sont des banques coopératives dont le capital est entièrement détenu par leurs clients, dits sociétaires. Elles ont pour mission de contribuer au développement économique de leurs régions à travers la mobilisation de l'épargne et son utilisation au niveau des régions où elle est collectée.
MAPF